

Metz, le 15 juillet 2025

Service aménagement biodiversité eau
Unité police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Charlotte RAMBERT
Tél : 03 87 34 34 12
E-mail : charlotte.rambert@moselle.gouv.fr

ANCIAX Patricia
7 rue du presbytère
57385 TETING SUR NIED

OBJET : Dossier de déclaration concernant le projet de recharge sédimentaire du Waeldersbach sur la commune de Téting-sur-Nied – accord immédiat

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\Travaux sur cours d'eau\TETING_SUR_NIED

P.J. : 1

Madame,

vous nous avez transmis pour instruction un dossier relatif à :

Recharge sédimentaire du Waeldersbach sur la commune de Téting-sur-Nied

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier sur Gun Env : 06/07/2025
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : DIOTA-250706-230017-706-001
- Dossier réalisé par : Mme Patricia ANCIAUX

Après examen, j'ai l'honneur de vous informer que votre dossier est complet et régulier au titre de la Loi sur l'Eau. **Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.** Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé.

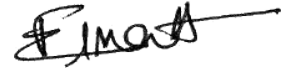
La police de l'eau devra être avertie 15 jours avant la date de début des travaux ainsi qu'à la date d'achèvement. Je vous remercie de me faire parvenir à l'issue des travaux, le formulaire de bilan de fin de chantier complété présent en pièce-jointe conformément à la réglementation en vigueur.

Copies du dossier de déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de Téting-sur-Nied pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers dans un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la responsable de l'unité police de l'eau,
l'adjointe



Astride ERMAN

Copie transmise pour information :

- Commune de Téting-sur-Nied
- Cle SAGE Bassin Houiller

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours

[\(https://www.telerecours.fr/\)](https://www.telerecours.fr/)